
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

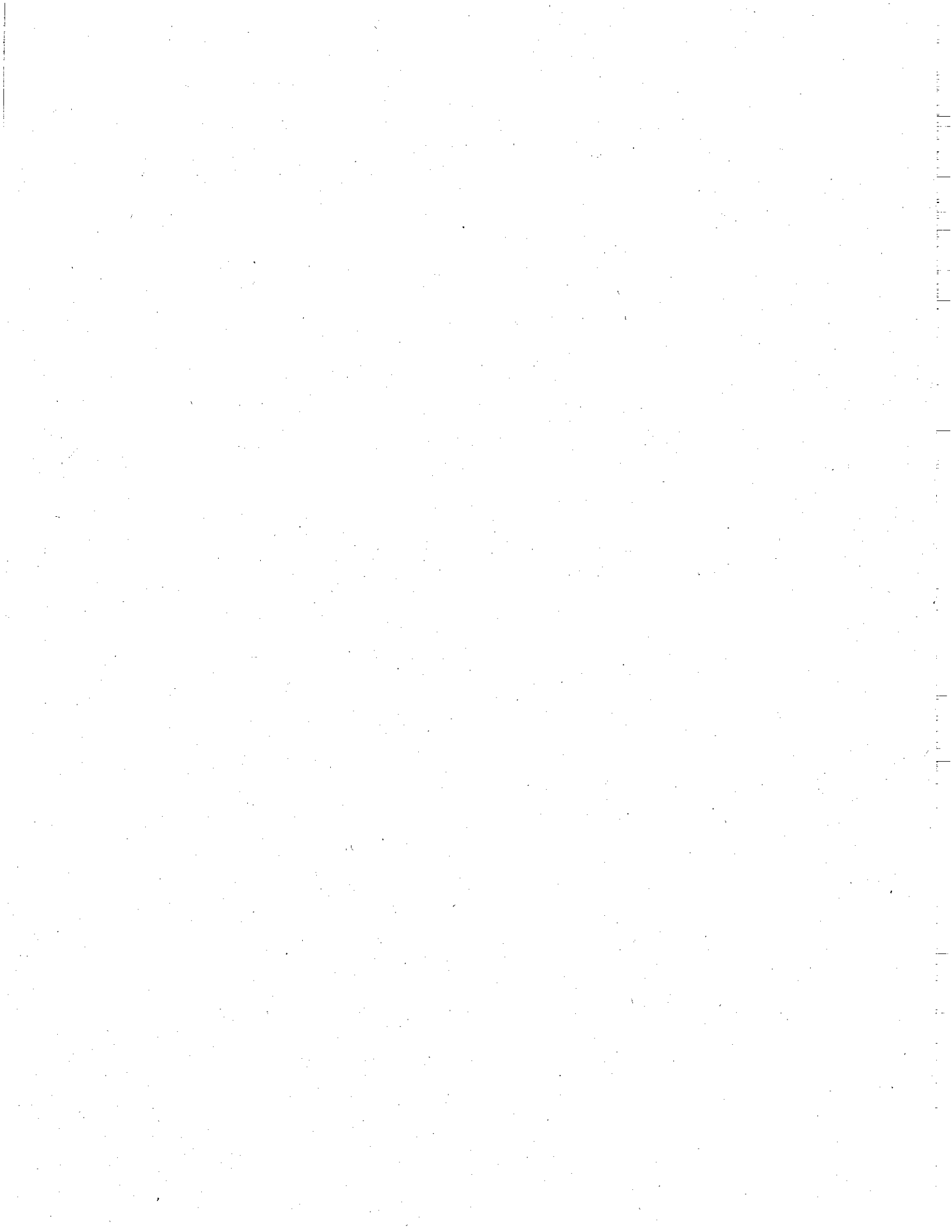
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de
Grande-Anse sur le territoire de la ville de Saguenay
par Promotion Saguenay inc.
et l'Administration portuaire du Saguenay**

Dossier 3211-08-011

Le 8 février 2012

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par Promotion Saguenay inc. et l'Administration portuaire du Saguenay répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-07-12	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2010-09-16	Délivrance de la directive
2011-02-21	Réception de l'étude d'impact
2011-07-11	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-11-11	Réception des réponses aux questions et commentaires du MDDEP
2011-12-13	Transmission d'une demande d'information supplémentaire à l'initiateur de projet
2012-02-06	Réception des réponses à la demande d'information supplémentaire du MDDEP

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de desserte ferroviaire de Grande-Anse consiste en la construction d'une voie ferrée de 12,5 km qui permettra de relier le port maritime de Grande-Anse aux réseaux nationaux par le chemin de fer de la compagnie Roberval-Saguenay. Il est localisé sur le territoire de la ville de Saguenay, dans l'arrondissement de La Baie et il est promu par deux initiateurs, soit l'Administration portuaire du Saguenay et l'organisme de développement économique Promotion Saguenay inc. Le coût total du projet est estimé à 27,3 millions de dollars canadiens.

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure offre de service au port maritime de Grande-Anse afin d'attirer une plus vaste clientèle. Les initiateurs espèrent entre autres offrir une option de choix pour les industries qui se développeront au nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la foulée du Plan Nord.

Le projet de construction prévoit le chemin de fer, un triangle de virage à l'extrémité nord du tracé près du parc industriel maritime intermodal et deux voies de garage de 400 m à la jonction de la voie ferrée Roberval-Saguenay. Le tracé croisera quatre chemins, soit le chemin privé du port maritime et trois chemins publics. Cinq résidences situées à une distance de moins de 60 m de l'emprise de la future voie ferrée seront acquises pour être revendues ou démolies. L'achat d'emprises sur des terrains privés non construits implique 23 parcelles de terrain pour une superficie totale de 36,4 ha. Environ 70 % du tracé traversera des milieux humides et le 30 % restant sera situé sur des terres agricoles. Afin d'assurer aux agriculteurs un accès adéquat aux terres agricoles qui seront entrecoupées par la voie ferrée, une vingtaine de traverses à niveau privées seront aménagées.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des évaluations environnementales – Analyse de risques technologiques;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PROMOTION SAGUENAY INC. ET ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Étude d'impact sur l'environnement – Documents annexes*, par les consultants AECOM, Groupe IBI / DAA, janvier 2011, 16 annexes;

- PROMOTION SAGUENAY INC. ET ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par les consultants AECOM, Groupe IBI / DAA, septembre 2011, 249 pages;
- PROMOTION SAGUENAY INC. ET ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Réponses aux questions et commentaires des autorités provinciales responsables*, par les consultants AECOM, Groupe IBI / DAA, novembre 2011, 47 pages;
- PROMOTION SAGUENAY INC. ET ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Inventaire des populations d'oiseaux (Annexe photographique)*, par Génivar, 27 pages;
- PROMOTION SAGUENAY INC. ET ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Compte rendu de la réunion d'information publique du 15 juin 2011*, 2 pages;
- PROMOTION SAGUENAY INC. ET ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse – Informations supplémentaires demandées par le MDDEP*, par les consultants AECOM, Groupe IBI / DAA, janvier 2012, 12 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de septembre 2010. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Marie-Emmanuelle Rail, M. Sc. de l'eau
Chargée de projet
Service des projets en milieux terrestres

